

La Pistarel



Bulletin municipal

Montbrun-Lauragais



Décembre 2019 - N°95

www.montbrun-lauragais.fr
05 31 61 89 70

État civil

Établi selon les informations connues
en mairie à la date de rédaction

*Bienvenue aux petits nouveaux
Montbrunois.*

Appoline RAMOND, née le 23 août,
fille d'Émeric Ramond et de Virginie
Bergantz

Alex CHIPIER, né le 04 octobre 2019,
fils de Guillaume Chipier et de Manon
Michaudel

Mélisca BAQUIÉ, née le 9 octobre 2019,
fille de Frédéric Baquié et de Rasoa
Claudia

*Tous nos vœux de bonheur aux
nouveaux mariés*

Sabrina REMY et **Walter RIVA**,
le samedi 24 août 2019

Guillaume LANCELLE et **Sara D'ALIA**,
le samedi 19 octobre 2019

État civil	2
------------	---

Éditorial	3
-----------	---

Patrimoine

- Les cloches et ce qu'elles nous disent quand elles sonnent...	4-5
---	-----

Vie communale

- La révision du PLU, les enseignements de l'enquête publique	6-8
- Inauguration de la salle polyvalente	9
- Pourquoi faut-il réglementer l'usage des pesticides ?	10-11
- La rentrée à l'école	12-13
- Les améliorations au fournil	13
- Panneaux voltaïques à l'école / partenariat ICEA	14
- Le point sur le RGPD	15
- La rosace du clocher de l'église	16
- Le marché du Moulin a déjà 17 ans et grandit toujours	16-17
- Du changement à la bibliothèque ...et à la salle du conseil	18

Informations diverses

- Inscription sur les listes électorales	19
--	----

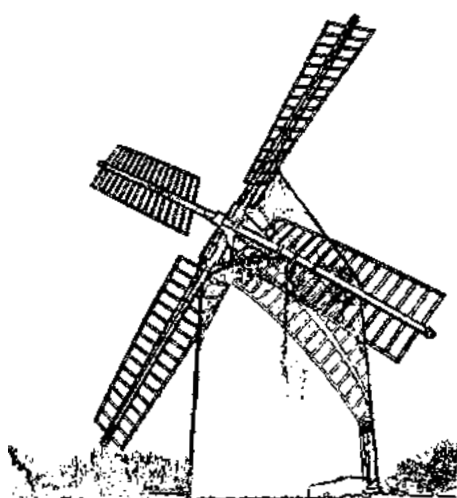
Vie associative et festive

- Ad Vocalys	19
- Autour de l'École	20
- Au Four et au Moulin	20
- Comité des Fêtes	21-22
- Foyer Rural	22-24
- Grains de Pollen	25-26
- Tennis Club	27
- Calendrier 2020 des collectes des déchets	27

Infos mairie	28
--------------	----

Illustrations page de couverture

Le clocher illuminé de sa rosace rénovée, les détails de la rosace,
la salle polyvalente, une soirée au Live Challenge



Fierté et soulagement

Comme vous le savez sans doute, j'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat de maire aux élections municipales de 2020.

Installé à Montbrun-Lauragais en 1986, très vite, j'ai eu envie de m'investir dans la vie du village. Je suis entré au Comité des Fêtes, que je n'ai plus quitté jusqu'en 2001, en étant entre-temps devenu président et l'ayant fait évoluer avec toute l'équipe en Foyer Rural. Conscients des enjeux importants pour une commune rurale dans l'aire urbaine de Toulouse, avec 10 autres Montbrunois, nous avons essayé, sans succès mais sans déroute, de ravir la mairie à René Hébrard en 1995. La deuxième tentative a été la bonne, en 2001, et depuis 18 ans, bientôt 19, je me consacre sans relâche à gérer la commune et préparer son avenir.

Depuis 2001, j'ai été entouré d'un total de 36 conseillers municipaux. C'est ensemble que nous avons conçu et mené à bien les projets qui ont bâti le Montbrun d'aujourd'hui. Il y a bien sûr eu des désaccords, des claquements de portes, mais surtout un projet commun, du partage et de la convivialité, et je ne les remercierai jamais assez pour leur dévouement au service de Montbrun.

Au terme de ces mandats, les sentiments que j'éprouve sont la fierté et le soulagement : Fierté du travail accompli. Montbrun est une commune rurale, certes, mais fait partie de la grande agglomération toulousaine, en forte croissance, dévoreuse d'espaces et d'énergies. Conserver le caractère rural de notre village tout en le dotant des équipements nécessaires, organiser une croissance, nécessaire mais modérée, attirer des commerces et des services, développer la vie citoyenne et associative, éviter de devenir un village dortoir, protéger et mettre en valeur les espaces naturels, tel a été notre objectif depuis 18 ans. La loi m'interdit, en période électorale, de faire ici un bilan, mais je vous laisse juges.

Pendant ce dernier mandat, mon investissement en tant que premier vice-président du Sicoval délégué à la transition écologique m'a permis de mener des actions de développement durable sur tout le Sicoval, dont je suis aussi fier, et dont les Montbrunois ont bénéficié.

Mais aussi soulagement. Soulagement de pouvoir enfin consacrer du temps à ma famille, à mes petits-enfants, à mes loisirs, de pouvoir réinvestir mon atelier d'ébénisterie. Mais surtout soulagement qu'une équipe renouvelée mais fidèle à ce programme se constitue dans une démarche citoyenne pour se présenter à vos suffrages le 15 mars 2020.

Ces 18 années, je les ai vécues avec vous, exposé à votre jugement. J'ai toujours été à l'écoute de vos demandes, et aussi de vos plaintes et réclamations. J'ai essayé d'apporter une réponse à chaque cas, sans jamais promettre l'impossible et toujours guidé par l'intérêt collectif. Mais j'ai aussi apprécié les remerciements et les témoignages de satisfaction que je reçois sur le marché ou pendant les fêtes et manifestations qui animent Montbrun. Je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée trois fois et pour le chemin que nous avons parcouru ensemble, et qui ne s'arrête pas là. Je serai toujours un citoyen engagé et actif pour l'avenir de notre beau village.

Le Maire, Gérard Bolet



Le
P
i
s
t
a
r
e
l



Les cloches

Après avoir fait connaissance avec les cloches de notre église, nous essaierons de comprendre généralement, et plus précisément à Montbrun, ce que nous disent les cloches lorsqu'on les entend sonner...

Le clocher de l'église de Montbrun abrite deux cloches.

La grosse cloche, de 90 cm de hauteur et 90 cm de diamètre, porte l'inscription « *L'an de Jésus-Christ 1868. Parrain Roques Louis Alexis donateur. Mairaine M. Roques, née Joséphine Bêteille. Pélegrin Gendre Louison, fondeur à Toulouse. Saint-Louis, priez pour nous.* »

Jean-Louis Louison est un des plus célèbres et prolifiques fondeurs de Toulouse. Il meurt en 1866. Son gendre Nicolas Pélegrin, époux de sa fille aînée Joséphine, avait pris sa succession en 1860.



Il s'agit de la cloche 1, les cloches d'un clocher étant numérotées dans l'ordre décroissant de leur diamètre, et est capable de volée.

La petite cloche, de 83 cm de hauteur et 77 cm de diamètre, est bien plus ancienne puisqu'elle est datée de 1574 dans l'inscription dont elle est ornée : « *P. Poncet - (fondeur) - Christus Bincit - Christus regnat - Christus imperat - MVLXXIII* ».

Elle vient de l'ancienne église de Montbrun-le-Vieux qui avait trois cloches. Au moment de son transfert, deux cloches ont été renvoyées en fonderie, et la troisième réinstallée dans le clocher de la nouvelle église. Elle a été classée Monument Historique en 1914.

« *Christus Bincit - Christus regnat - Christus imperat* » est une vieille maxime chrétienne qui signifie « Le Christ vainc, le Christ règne, le Christ commande ». Elle est gravée sur l'obélisque érigée au centre de la place Saint-Pierre au Vatican par le pape Sixte V en 1586.

Il s'agit de la cloche 2 qui est fixe et ne peut donc être que tintée.

Il existe diverses manières de sonner les cloches dont les principales sont :

- 1. Le tintement** : on manœuvre un marteau qui vient frapper une ou plusieurs cloches. Exemples : heures, angélus, tocsin, glas.
- 2. La volée** : on manœuvre la cloche qui vient heurter son battant. Exemples : volée de messe, volée de mariage, volée d'utilisation civile, volée tournante.

- 3. Le carillon** : plusieurs cloches sont frappées séparément ou simultanément par des marteaux actionnés manuellement par des cordes ou à partir d'un clavier manuel ou automatique (programmé).

Le tintement des heures

C'est le type de sonnerie le plus fréquent de nos jours, pour des raisons d'utilisation civile. L'église donne l'heure depuis environ le Concordat. Auparavant, la sonnerie des cloches était exclusivement religieuse.

Le tintement est effectué dans une fourchette horaire propre à chaque église, l'électronique permettant une programmation à la demande. Le tintement le plus répandu est un tintement par heure passée : Trois heures = trois coups, etc. Pour les systèmes marquant les demi-heures, c'est un coup à la demi-heure ; pour les systèmes marquant les quarts d'heures, c'est un coup par quart d'heure.

À Montbrun, les heures sont tintées sur la petite cloche 2 24 heures sur 24 avec un coup à la demi-heure. En journée et soirée jusqu'à 22h, le tintement des heures est doublé à deux minutes d'intervalle.

L'Angélus



Cette sonnerie a une grande importance dans la religion catholique. Les origines de l'angélus sont liées à la prière Ave Maria. Il tire sa dénomination des premiers mots « *Angelus Domini nuntiavit Mariæ* » qui signifie « L'ange du Seigneur (Gabriel) apporta l'annonce (de l'Incarnation de Jésus) à Marie ». Cette sonnerie aurait été créée par le roi Louis XI en 1472. Sonne trois coups avant ou après le tintement horaire pour rappeler que la prière doit être dite trois fois par jour. Mais ce tintement horaire n'a rien à voir avec une quelconque vocation religieuse et il connaît des variations régionales et temporelles.

À Montbrun, l'Angélus est sonné après le tintement des heures à 7h05, 12h05 et 19h05 en 3 coups sur la petite cloche 2 suivis d'un carillon (cloches 1 et 2 alternativement) d'environ 40 secondes. Nous utilisons nos deux cloches même si c'est bien sûr insuffisant pour générer une véritable mélodie.

Le tocsin

Le tocsin est une sonnerie répétée et prolongée destinée à signaler un évènement grave comme un incendie, une émeute ou une guerre. Les premières utilisations du tocsin dateraient des environs de 1570. Le mot dérive du vieux provençal tocasenh. Littéralement, cela signifie tocar (toucher) + senh (la cloche).

Le tocsin est sonné avec la cloche la plus aiguë ou la plus sonore, à un rythme d'un tintement par demie seconde, durant environ une minute, mais son usage est aujourd'hui complètement obsolète.

À Montbrun, pas de tocsin non plus.

Le glas

Le glas est une sonnerie de cloches annonçant le décès ou les funérailles d'une personne. Dans la pratique, c'est une sonnerie lente par tintement de la cloche la plus grave, ou une alternance des deux plus graves. Le rythme approximatif est d'un tintement toutes les deux secondes. Bien des glas existaient autrefois : glas pour homme, glas pour femme, glas pour enfant, glas pour personne religieuse, glas pour le roi, etc. Les alternances de cloches étaient différentes.

À Montbrun, le glas est unique et est tinté sur la grosse cloche 1 pendant environ 5 minutes lorsque les circonstances le demandent. Il est tinté quelques minutes après l'angelus.

La volée

Il existe de nombreux systèmes de volée. On dit que les cloches sont mises en volée : cela signifie qu'elles sont propulsées en oscillation par l'intermédiaire d'un moteur et d'une chaîne. La cloche se balance et vient ainsi heurter son battant. Dans la volée tournante, la cloche tourne entièrement autour de son axe horizontal.

La volée ordinaire : C'est la plus connue et celle qui précède la messe. Il existait toutefois de nombreux motifs de messe : messe ordinaire, messe festive, etc. sonnées différemment.

La volée de minuit : Celle qui, à Noël, précède la messe de minuit

La volée de mariage : La même qu'une volée ordinaire, sauf qu'un nombre plus élevé de cloches sont mises en oscillations.

La volée coptée n'est pas une véritable volée : au lieu de manœuvrer la cloche pour qu'elle heurte son battant, on manœuvre le battant pour qu'il vienne heurter la cloche.

À Montbrun, nous pouvons sonner une volée de composition unique à l'occasion d'évènements civils ou festifs. Les deux cloches sont mises à contribution : la grosse cloche 1 est mise en volée et la petite cloche 2 tinte sur un rythme rapide. La durée est programmable. Nous avons par exemple déclenché une sonnerie à la volée de nos cloches le 11 novembre 2018 à 11h et pendant 11 minutes pour commémorer le centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, effectif le 11/11 à 11h11.

Le carillon

Le carillon est une série de cloches disposées de manière à fournir une gamme plus ou moins étendue, se prêtant à l'exécution de mélodies complètes. Les premiers carillons dateraient du XI^e siècle. Le carillon a d'abord été un ensemble de cloches suspendues, tintées avec un petit marteau à main. Plus tard, est venu le clavier à coups de poing, constitué de bâtons longs ou tiges de bois. Les cloches peuvent être actionnées séparément ou simultanément. Le plus grand carillon à clavier en France est celui de Chambéry qui comporte 70 cloches et le plus grand carillon du monde se trouve au monastère de Mafra au Portugal avec 120 cloches. La France possède 63 instruments d'au moins 23 cloches. Un carillon peut être intégré à un monument : clocher d'église ou de cathédrale, campanile, beffroi d'hôtel de ville, etc. Le carillonnement reste une tradition vive dans les villes ou régions qui possèdent des carillons et sonnent les « fêtes carillonnées » ou donnent même des concerts.

Il y a 14 carillons à Toulouse dont le plus important est celui de la basilique Saint-Sernin avec 20 cloches.

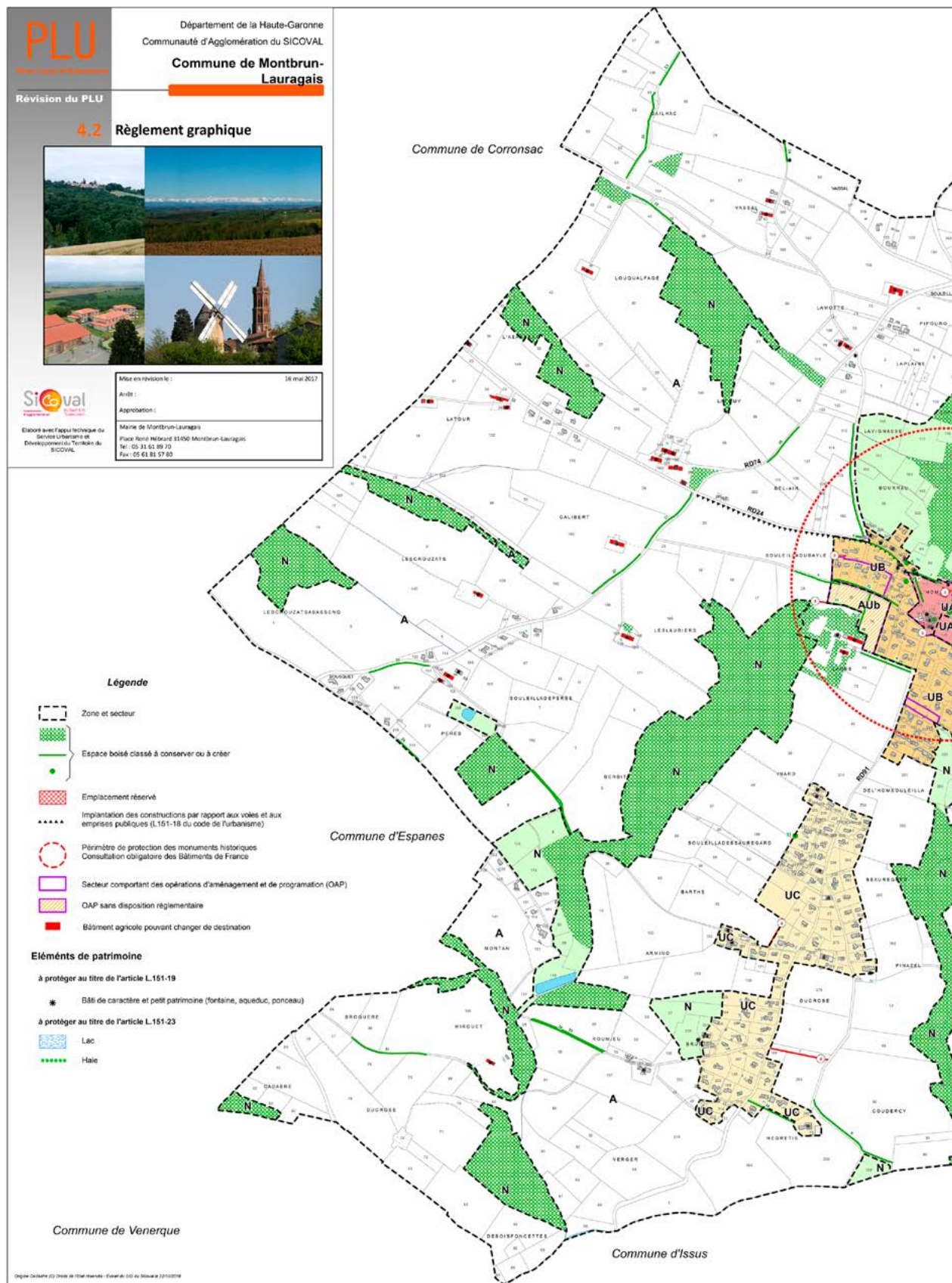
À Montbrun, pas de carillon mais nous pouvons néanmoins carillonner avec nos deux cloches qui sont tintées alternativement pendant environ deux minutes.

Sources et bibliographie :

- Jacques Gironce : « Églises et chapelles de Haute-Garonne - Canton de Montgiscard »
- Société Bodet-Campanaire - Michel Navarro
- Lo Pistarel : numéro spécial 2005
- <http://www.montbrun-lauragais.fr/> onglets patrimoine puis église
- <http://www.cloche.pro>
- <http://eoc.cloche.pro>
- <http://tchorski.morkitu.org/1/sonneries.htm>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>

La révision du PLU, les enseign

Le 25 octobre, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui est



La révision du PLU... *(suite de la page 7)*

Ce document établit pour les années à venir :

- Les grandes orientations du développement de Montbrun (le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

- Le règlement d'urbanisme, définissant les zones urbaines, agricoles, naturelles et les règles qui s'imposent pour leur aménagement et leur utilisation

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définissent de façon plus précise les règles qui s'imposent pour les projets de développement de certains secteurs des zones urbaines

- Une OAP «Trames vertes et bleues» qui précise les mesures de protection et de valorisation de la biodiversité, en zone urbaine et surtout dans les espaces naturels et agricoles.

Ce document vous avait été présenté dans les Pistarel n° 93 et 94 et son élaboration avait fait l'objet d'une importante concertation. La dernière étape a été l'enquête publique, menée du 14 juin au 17 juillet. L'objet d'une enquête publique est de recueillir les avis et les demandes d'une part sur le projet et ses grandes orientations, d'autre part sur des situations particulières. Le commissaire-enquêteur émet un avis et des recommandations qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre en compte ou non de façon motivée. Il est important, et satisfaisant, de noter que personne n'a remis en cause les grandes orientations du PLU, que ce soit sur les objectifs d'évolution de la population, de densification, de valorisation des espaces agricoles, de protection des espaces naturels et de la biodiversité. Ce n'est pas surprenant car ils avaient été élaborés en s'appuyant sur les résultats du questionnaire et des ateliers de concertation réalisés début 2018. La seule observation d'ordre général, formulée par plusieurs Montbrunois, a été la nécessité de revoir l'accès au secteur Lanes (Zone UAb) en aménageant le carrefour des routes de Montgiscard et Issus, où débouche le chemin de la Crouzette, et éventuellement en créant un autre accès. Cette observation, reprise par le commissaire-enquêteur, a été prise en compte par le Conseil Municipal et le texte a été modifié.

Comme souvent dans les enquêtes publiques, ce sont les demandes particulières qui ont été les plus nombreuses. Elles traduisaient une inquiétude des demandeurs par rapport à certains aspects du règlement. Il peut certes y avoir parfois une contradiction entre des intérêts particuliers et l'intérêt collectif, mais en l'occurrence, il s'agissait le plus souvent de malentendus et d'interprétations erronées du PLU. Cela a concerné trois aspects :

- Les OAP : Dans plusieurs secteurs, le PLU définit des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Quand

il s'agit de secteurs nouveaux ouverts à la construction (les zones UAa et UAb), elles définissent comment doit être conçu le lotissement pour répondre aux objectifs du PLU et s'intégrer dans le tissu urbain local. Ces règles sont donc connues des futurs aménageurs qui sont tenus de les respecter. Quand il s'agit de secteurs déjà construits, elles ne s'appliquent que si les propriétaires décident de réaliser un projet immobilier. Tant qu'ils ne font rien de nouveau, ils restent entièrement maîtres de leur bien qu'ils peuvent garder, vendre, transmettre sans que La Mairie puisse intervenir ou les obliger à quoi que ce soit.

- Les emplacements réservés : le PLU définit des emplacements où la Mairie est prioritaire pour acheter en cas de vente par les propriétaires. Le but est de permettre soit l'aménagement d'un carrefour dangereux, soit la création de cheminements piétons. Là encore, le propriétaire reste entièrement maître de son bien et la Mairie ne peut pas l'obliger à vendre.

- Le changement de statut des maisons isolées ou des hameaux : plusieurs propriétaires se sont inquiétés du passage des maisons isolées et des hameaux non constructibles en zone A (agricole), alors qu'auparavant ils étaient classés en zone N1, statut que la loi interdisait de conserver. Nous leur avons démontré que ce changement ne les empêche pas d'agrandir, de construire des annexes, de réaménager d'anciens locaux, comme par le passé. Seules des contraintes supra-communales nous ont obligés à modifier les surfaces maximales, sans que cela ne soit une contrainte pour la plupart.

À la suite de l'enquête publique et suivant les recommandations du commissaire-enquêteur, nous avons reçu toutes les personnes concernées ou leur avons répondu. Nous leur avons expliqué les choix faits, modifié certains quand c'était possible pour tenir compte de leur demande. Mais le PLU d'une commune située dans l'aire urbaine de la métropole toulousaine doit obéir à des contraintes, notamment le schéma de cohérence territoriale (SCOT), en plus des lois (Grenelle, ALUR, ...) qui s'imposent à toutes les communes. L'enjeu était de conserver le caractère rural de Montbrun, restreindre au maximum l'emprise sur les espaces agricoles et l'étalement, protéger les espaces naturels, tout en permettant une croissance modérée, nécessaire.

La carte du règlement graphique ci-jointe résume ces orientations, mais n'explique pas tout. L'ensemble des documents (notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le règlement écrit) sont consultables en mairie et sur le site www.montbrun-lauragais.fr/urbanisme.

Inauguration de la salle polyvalente

C'est le vendredi 13 septembre à 17 heures que le maire, Gérard Bolet, entouré du Conseil Municipal a inauguré, la nouvelle salle polyvalente, devant une centaine d'habitants du village, d'élus, des présidents et présidentes des associations de la commune, des membres du personnel communal, à qui ces locaux offrent un nouveau cadre de travail, de nombreuses personnalités...



Étaient entre autres présents Denis Olagnon, le nouveau secrétaire général de la Préfecture – dont c'était la première visite dans le Lauragais ; Gilbert Hébrard pour le Conseil Départemental, qui remplaçait au pied levé Emilienne Poumirol, élue du canton, retenue par des circonstances familiales graves ; Jacques Oberti et Claude Ducert pour le Sicoval ; l'inspectrice de l'Éducation Nationale, M^{me} Mailho, et la nouvelle directrice de l'école, M^{me} Cennac ; les architectes de Studio K ainsi que les représentants des bureaux d'études associés et de plusieurs entreprises...

« Ça y est, on l'a faite, cette salle polyvalente qu'on vous promettait depuis des années, preuve que, quoiqu'on dise, les élus tiennent parfois leurs promesses ! ». C'est sur cette joyeuse boutade que le maire a introduit son discours d'inauguration de ce superbe bâtiment communal, dont toutes les personnalités présentes ont unanimement souligné l'esthétique du bâtiment, combinant bois et brique, et la fonctionnalité des locaux, voués à un double usage : restaurant scolaire et salle de motricité dans la journée, locaux pour les associations et les particuliers le soir et le week-end, le tout sur un espace modulable de 260 m², plus annexes (cuisine, rangement, toilettes,...) !

Avec ce bâtiment de 450 m², venant rejoindre l'école de 800 m², c'est un ensemble de 1 250 m² qui est entièrement dédié à la vie des enfants, des associations, des habitants... Le coût des travaux s'élève à 724 000 € HT, soit 1 600 €/m². Le double usage des locaux a permis de combiner les subventions de l'État (DETR), soit 148 000 €



et du Conseil Départemental : 211 000 €. Le lieu est fonctionnel, mais aussi beau et écologique : beauté du bois et de la brique, toit en zinc qui rompt la monotonie d'un trop long toit en tuiles... Mais au-delà de l'esthétique, c'est la qualité environnementale qui a été privilégiée : chauffage par géothermie, extension du réseau de l'école (qui était le 1^{er} dans la région en 2005), isolation très performante, gros travail sur la perméabilité à l'air...

Mais au fait, pourquoi une salle polyvalente ? Ce n'est pas pour faire comme les voisins, mais bien parce que la richesse de la vie citoyenne, sociale, culturelle, festive de Montbrun fait que cet outil est absolument indispensable.

Preuve en est, aussitôt l'inauguration terminée, c'est dans cette salle que s'est déroulée la fête locale animée par le Comité des Fêtes. C'est grâce à cette nouvelle salle polyvalente que le Foyer Rural et l'association En Courant d'Air ont pu développer de nouvelles activités culturelles et sportives, sans compter tous les autres projets des diverses associations dont vous trouverez les détails dans les pages de ce Pistarel.

Elle a permis de créer un restaurant scolaire confortable, adapté aux tous petits et une salle de motricité spacieuse. Et les Montbrunois, et d'autres, commencent à la réserver pour leurs fêtes familiales...

Enfin, elle va permettre de donner de l'espace à la bibliothèque municipale, et libérer le rez-de-chaussée de la mairie où la salle du conseil va descendre, se mettant en conformité avec les normes PMR (voir article page 18).

Au regard du planning des réservations pour les associations et autres manifestations, nous sommes convaincus que cette nouvelle salle polyvalente, située au cœur de la commune, aux côtés de la maison Momi, future « maison pour tous », (lieu de convivialité et de services qui sera gérée par une coopérative citoyenne (SCIC)), contribuera à la poursuite et au développement de la dynamique déjà bien réelle de notre village.

Pourquoi faut-il réglementer l'usage des pesticides ?

Le 19 septembre dernier, comme plus d'une centaine de maires, nous avons pris un arrêté réglementant l'usage des pesticides de synthèse pour protéger la santé des riverains.

Pourquoi cet arrêté ? Tout simplement parce que le Conseil d'État a annulé en juin dernier l'arrêté gouvernemental de 2017 réglementant l'utilisation des pesticides, jugeant insuffisantes les dispositions destinées à protéger l'environnement et la santé, et notamment celle des riverains. Il n'y a donc actuellement aucune mesure de protection des riverains et il est donc du devoir des maires d'agir pour protéger la santé de leurs administrés. Déréféré au Tribunal Administratif le 22 octobre, notre arrêté municipal a été suspendu par le juge des référés. Mais, quelques jours plus tard, le juge de Cergy-Pontoise a été plus logique et a refusé de suspendre deux arrêtés similaires, considérant que « *les produits phytopharmaceutiques constituent un danger grave pour les populations exposées et que l'autorité administrative n'a pas pris de mesures suffisantes en vue de la protection de la santé publique... Eu égard à la situation locale, c'est à bon droit que ces maires ont considéré que les habitants de leurs communes étaient exposés à un danger grave, justifiant qu'ils interdisent l'utilisation des produits en cause.* »

Le syndicat majoritaire des exploitants agricoles, la FNSEA, qui multiplie en toute impunité les actions violentes, crie à « l'agribashing » et à la mise à mort des agriculteurs français. Face à ce discours, il est bon de rappeler quelques vérités.

Non, la disparition des agriculteurs n'est pas inéluctable, elle est le résultat de choix de politique agricole. En France, il y avait 1,1 million d'exploitations agricoles en 1988. Il n'y en a plus que 448 500 en 2018, en baisse continue. Ce sont les petites et moyennes exploitations qui disparaissent, avalées par des exploitants agricoles de plus en plus gros. Au contraire, dans le même temps, le nombre d'exploitations en agriculture biologique augmente, passant de 11 360 en 2003 à 41 600 en 2018 et représentant près de 10 % des fermes. En 2016, la région Occitanie cultivait près d'un hectare sur quatre engagé en bio en France ! Cela répond à la fois à un choix de mode de production des agriculteurs et à une demande des citoyens, et cela prouve qu'on peut se passer des pesticides, y compris sur les grandes cultures.

Non, la consommation de pesticides ne diminue pas en France. Au contraire, alors que le plan gouvernemental Ecophyto 1 lancé en 2008, très coûteux pour le contribuable, visait une réduction de l'utilisation de pesticides de 50 % en 2018, force est de constater que l'objectif est loin d'être atteint. On a observé au contraire entre 2009 et 2013 une augmentation de 5 % de la consommation nationale de pesticides. Entre 2013 et 2014, la hausse a même été de 9,4 %. Pour les substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques), la hausse est de 12,9 % entre 2013 et 2014 (derniers chiffres connus).

Non, les pesticides ne sont pas sans danger. De nombreuses études scientifiques ont montré leur danger pour la santé aussi bien des agriculteurs (maladie de Parkinson reconnue maladie professionnelle par exemple) que des populations humaines et animales exposées (les insectes ont disparu à 80 %). Leur incidence est suspectée ou démontrée sur des maladies neurologiques (Parkinson, syndromes dépressifs, maladie de Charcot), des cancers (sein, cerveau, prostate, testicule), des hémopathies malignes (leucémies, lymphomes, myélomes), l'autisme, des troubles neurodéveloppementaux, des malformations, des troubles de la reproduction... C'est ainsi que des produits autorisés sont régulièrement interdits au fur et à mesure du progrès des connaissances (lindane, DDT, néonicotinoïdes ...) et il est à craindre que les produits aujourd'hui autorisés soient demain reconnus tout aussi dangereux. Ainsi, les scientifiques alertent, en vain, sur le danger que représentent les SDHI, fongicides utilisés sur 60 % des céréales en France.



Comment en est-on arrivé à cette situation ? À l'issue de la seconde guerre mondiale, il était indispensable d'augmenter la productivité de l'agriculture française pour nourrir la population. Cette intensification nécessaire des productions végétales s'est basée sur l'utilisation massive de pesticides de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides) et de machines agricoles de plus en plus puissantes. Cette industrialisation de l'agriculture a eu les résultats escomptés sur les rendements, mais aussi tous ses effets pervers : surproduction, arrachage des haies, effondrement du nombre d'agriculteurs, disparition des cultures vivrières au profit de l'agro-industrie, apparition de nouvelles maladies professionnelles chez les agriculteurs, effondrement de la biodiversité, mort des sols, pollutions... Dans le même temps, les exploitants agricoles s'endettent lourdement, les prix agricoles chutent et ne leur permettent pas de dégager un revenu sans les aides de l'Europe. Il est temps de sortir de ce modèle qui nous conduit tous à un désastre humain et écologique.

Mais, face à cette situation, les banques, les industriels du machinisme agricole, l'industrie chimique, l'industrie agro-alimentaire, les coopératives agricoles font la sourde oreille, véhiculent des informations fausses et prennent en otage les agriculteurs prisonniers du système dit « conventionnel » et pour la plupart, victimes de cette politique. La mondialisation des échanges ne fait qu'alimenter ce processus et il est impératif de rejeter des accords comme le CETA (pour une fois d'accord avec la FNSEA). Car non, il n'y a pas d'agribashing, mais au contraire une volonté de sauver et valoriser l'agriculture française.

À Montbrun, il y a 29 exploitants agricoles différents qui interviennent, mais seulement 7 ont leur siège sur la commune, dont 2 centres équestres, des petites exploitations de pluriactifs, et 3 en grandes cultures. La mairie a peu de prise sur l'agriculture du territoire communal, mais essaie d'agir. Le Conseil Municipal a exonéré les agriculteurs en bio de la taxe foncière sur le non bâti ; le maire a signé contre l'avis de la Chambre d'Agriculture (un comble !) un permis de construire pour un agriculteur bio, le Conseil



Municipal incite les agriculteurs à planter des haies (avec peu de succès !) et des citoyens ont déjà participé à des plantations pour des agriculteurs.

Certes, cet arrêté interdisant les pesticides de synthèse dans une zone tampon de 150 m autour des terrains habités est contraignant et difficile à appliquer. Mais sa mise en œuvre peut être progressive, encore faut-il avoir un dialogue entre les intéressés. Il peut permettre de faire évoluer l'agriculture de la commune en pratiquant dans ces zones de taille suffisamment importante (contrairement au projet gouvernemental de zones tampon de 5 à 10 m, qui n'a aucun sens) des cultures adaptées au contexte péri-urbain et aux besoins alimentaires de l'agglomération toulousaine, sans produits dangereux pour les riverains. Malheureusement, la Chambre d'Agriculture n'a jamais daigné répondre à une demande de rencontre à ce sujet.

Après la suspension provisoire de cet arrêté par le Tribunal Administratif, nous préparons maintenant la deuxième audience qui portera sur sa demande d'annulation. Forts des données existantes, de la décision du tribunal de Cergy-Pontoise, nous réunissons arguments et témoignages pour obtenir sa validation. Pour engager l'agriculture de Montbrun dans une voie nouvelle, la Mairie veut engager un dialogue entre toutes les parties prenantes. Après la première réunion citoyenne, ouverte à tous, qui a abouti à cet arrêté, d'autres suivront, nous vous convions à y participer.



Du côté de l'école : une rentrée déjà bien consommée, place aux projets

Cette année, comme chaque année depuis fort longtemps, les petits Montbrunois et Corronsacais ont repris le chemin de l'école le lundi 2 septembre.

Le maire et les adjoints à l'administration générale et aux affaires scolaires sont venus assister à cette rentrée des classes et féliciter tous les enfants qui sont venus ce matin-là d'un pas décidé investir notre belle école.

Du côté des enfants et de l'équipe enseignante

Cette rentrée a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle directrice Audrey CENAC qui nous vient du département du Lot dans lequel elle a déjà assuré la direction de l'école maternelle de Lauzac. Audrey CENAC succède à Adélaïde LEMEUR qui occupait ce poste depuis la rentrée 2015 et qui a été nommée sur le poste de directrice de l'école élémentaire de Corronsac. Nous souhaitons à Audrey CENAC une très bonne année scolaire.

Du côté des enfants, la répartition des classes a dû être revue à la rentrée de septembre au regard des variations d'effectifs et l'accueil progressif de 2 enfants de très petite section (TPS). Les 20 jeunes enfants de petite section de maternelle ayant fait leurs premiers pas à l'école à l'occasion de cette rentrée permettent de renouveler confortablement les effectifs globaux sur le RPI Montbrun-Lauragais - Corronsac qui s'élèvent pour l'année scolaire 2019-2020 à 172 enfants.

Sont accueillis à l'école de Montbrun-Lauragais 73 enfants, pour mémoire 74 pour l'année scolaire écoulée, répartis sur les 3 classes.

C'est ainsi qu'Audrey CENAC, qui assure également la charge de direction de l'école de Montbrun, prend en charge la classe de petite section avec 20 enfants dans laquelle sont également inscrits 5 enfants de moyenne section et 2 enfants de très petite section (27 enfants au total); Claudine SAVATIER anime une classe de 23 enfants (17 enfants de moyenne section et 6 enfants de grande section); Mylène ROQUEFORT assurant elle l'animation d'une classe de 23 enfants (13 enfants de grande section et 10 enfants de cours préparatoire). 17 autres enfants de cours préparatoire sont accueillis à l'école de Corronsac et sont regroupés avec une classe de CE1. 99 enfants des classes primaires sont accueillis à l'école de Corronsac répartis sur 4 classes.

Dans un souci permanent de qualité des apprentissages dispensés à l'école maternelle, l'évolution des effectifs et notamment sur les classes de maternelle nous a conduit depuis la rentrée scolaire 2018-2019 à accroître le temps



d'aide dans les classes. Ainsi, 3 personnels municipaux assistent les enseignantes dans leurs missions. Françoise ALLIÈRES intervient dans la classe de PS+MS+TPS ; Michèle GAGNO dans la classe de MS+GS ; Pour sa part, Arjan MOSTERTS intervient dans la classe de grande section tous les matins à l'exception des mercredis. Cet accompagnement est très appréciable pour l'enseignant mais surtout pour les enfants qui pourront compléter leur apprentissage dans le domaine des manipulations ou des arts plastiques. A noter que pour la présente année scolaire, la répartition de la semaine scolaire a été maintenue sur 9 demi-journées d'enseignement (soit 4,5 jours) avec classe le mercredi matin.

Du côté du personnel municipal affecté à l'école

L'équipe de l'an dernier composée de Françoise ALLIÈRES, Amandine DAVIN, Michèle GAGNO, Arjan MOSTERTS et Gaëlle MAZILLIER reste fidèle au poste.

L'organisation des différentes missions des personnels affectés à l'école a également été reconduite.

C'est ainsi que Françoise ALLIÈRES et Michèle GAGNO, en sus de leur rôle d'ATSEM assurent l'accueil des enfants à la garderie du matin. Arjan MOSTERTS, recruté sur un poste statutaire, et Amandine DAVIN, recrutée sur un contrat à durée déterminée assurent les missions d'animation au cours des coupures du midi et de la garderie du soir. Arjan assure également sur une partie de son temps l'animation d'ateliers pédagogiques (rôle d'ATSEM) dans la classe de grande section sous l'autorité de Mylène ROQUEFORT, enseignante.

Pour sa part, Gaëlle MAZILLIER, accomplit son activité pour

l'accompagnement des enfants sur les temps de restauration ; elle assure également la préparation des repas et toutes les tâches liées à la restauration scolaire. La mise en service de la nouvelle cantine scolaire intégrée à la salle polyvalente nous a conduits à revoir l'organisation des temps de repas et des animations au cours de la pause méridienne. Un seul service de restauration est organisé ce qui permet à tous les enfants de prendre leur repas à 12h et de bénéficier d'un encadrement très confortable de quatre personnes au cours de la prise des repas.

De nouveaux projets sur les temps scolaires...

Le conseil d'école du 14 novembre dernier a ratifié le projet d'école pour les années 2019-2020 présenté par les équipes enseignantes.

Quelques activités ou sorties déjà engagées dans le cadre de la déclinaison de ce projet :

- Les ateliers alimentation, de la cueillette à l'assiette.

Organisés sous la forme de 5 périodes dans l'année scolaire avec au cours de chacune d'elles la confection de 3 recettes alimentaires, ces ateliers ont pour objet de faire découvrir et manipuler les différents outils adaptés, de savoir manipuler la matière mais aussi d'enrichir le langage et le vocabulaire au travers de la préparation d'une recette de cuisine. Le premier atelier a été précédé d'une séance de cueillette de fruits et légumes au jardin de Saint-Sernin (Villenouvelle) ;

- La découverte du chant vocal : avec l'accompagnement d'un chef de chœur mis à disposition par l'association Ad Vocalys auprès des enseignantes pour les répétitions, les enfants de l'école préparent leur participation à un concert organisé par cette association le jeudi 19 décembre à 18h30 à l'église de Montbrun, réputée pour son acoustique de qualité.

Une date à noter sur vos agendas.

Les améliorations au fournil

Nous avons fabriqué notre four à bois communal en 2011, il y a déjà 8 ans, avec un chantier international de jeunes, sous la conduite d'un « brigadier » spécialiste. Depuis, les travaux d'amélioration intérieurs et extérieurs se poursuivent...



Le four, d'abord seulement abrité sous un toit, puis enfermé dans un fournil vitré, a été aménagé avec des équipements aux normes pour y façonner et cuire du pain de manière régulière, le sol a été carrelé, le toit a été isolé. Dernièrement, c'est le fournil que nous avons légèrement allongé côté nord pour mettre l'arrière du four et le bois de chauffe à l'abri des intempéries et du froid.

Pour autant, nous n'avions pas encore résolu tous les problèmes liés au fonctionnement du four. Notamment, quand on recharge le foyer en bois, il pouvait se dégager pendant quelques minutes une fumée noire qui pouvait causer une gêne aux habitants riverains du fournil, en fonction du vent. La Mairie s'est attachée, toutes ces dernières années, à chercher, trouver et mettre en place des solutions techniques, comme par exemple la rehausse du conduit extérieur, permettant de réduire ces nuisances. Malheureusement, jusqu'à cet été, aucune solution ne s'était révélée totalement satisfaisante.

Pour un montant de près de 2 000 €, d'importants travaux ont été réalisés sur la cheminée du four à pain fin août. L'ancien conduit a été remplacé par un nouveau conduit en inox isolé « double peau » et a été rehaussé jusqu'à 5 m de haut. Il est haubané et dépasse de 1,50 m le faîtage des maisons avoisinantes.

Cette nouvelle cheminée isolée se réchauffe plus vite et reste plus chaude pendant son fonctionnement, améliorant le tirage et l'évacuation de la fumée ainsi que la combustion du bois. Les fumées dégagées sont ainsi plus chaudes, moins denses et bien moins noires, et passent largement au-dessus des maisons. L'autre amélioration induite par une meilleure combustion et un meilleur tirage est un nettoyage de la voûte du four par effet de pyrolyse bien plus efficace, accentué encore par le fond du four mieux protégé du froid.

Il y aura peut-être d'autres ajustements à apporter, mais l'essentiel est fait !

Par ailleurs, les boulangers nous ayant signalé que, malgré toutes leurs précautions, des rongeurs venant de l'extérieur essayaient de rentrer dans le fournil, nous avons demandé à une entreprise de réaliser une dératisation.

Prochainement, nous envisagerons d'agrandir le fournil sur l'ancienne salle des fêtes pour répondre aux besoins d'espace de travail et de mouvement des boulangers.

En 2020, l'école de Montbrun produira de l'électricité verte avec ICEA

Bientôt, 170 m² de panneaux photovoltaïques produiront de l'électricité verte sur un des toits de l'école.

Nous vous avons présenté ce projet et la coopérative citoyenne ICEA dans le Pistarel de novembre 2016. Trois ans après, les démarches ont abouti. La principale difficulté a été de convaincre l'architecte des Bâtiments de France (ABF) de donner son accord. Chaque fois qu'une déclaration pour des panneaux photovoltaïques est déposée dans le périmètre ABF, que ce soit par des particuliers ou par la collectivité, l'avis est défavorable. Dans certains cas, il n'y a pas de visibilité avec le moulin et la Mairie ne suit pas cet avis. Quand il y a de la visibilité, nous essayons de convaincre l'ABF de changer d'avis, en argumentant, en l'invitant sur place. Parfois nous avons gagné de cause et plusieurs toits de la commune en périmètre ABF ont pu être équipés, parfois nous n'arrivons pas à la convaincre et ne pouvons légalement pas donner l'autorisation. En l'occurrence, nous avons obtenu l'accord de l'ABF parce que ces panneaux seront placés sur la face sud du toit de l'école le plus au nord et ne seront pas visibles depuis le village.

La Mairie n'avait pas le budget pour réaliser cette opération et l'a confiée à la coopérative citoyenne ICEA (Initiatives Citoyennes pour des Energies Alternatives).

Elle a été créée par des habitants de communes du Sicoval. Elle s'engage à promouvoir le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie. Elle a vocation à regrouper tous les citoyens du Sicoval qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique. Les projets font appel à l'épargne citoyenne,



investissement local, durable et responsable mais aussi, si nécessaire, à l'emprunt bancaire. La rentabilité du projet est assurée par la vente de l'électricité produite. Les bénéfices servent à rémunérer les citoyens investisseurs, à un taux garanti, et à préparer les prochains projets.

ICEA est aujourd'hui à mi-parcours. Avec 241 sociétaires, elle a collecté 130 000 € et installé 500 m² de panneaux. Dix toits de bâtiments communaux sont déjà équipés (Labège, Escalquens, Ayguesvives, Noueilles, Donneville, Aureville). Cet hiver seront équipés des toits de Montbrun-Lauragais, Odars, Ayguesvives avec des surfaces plus importantes, ce qui permettra d'atteindre en février 2020 l'objectif de 1 100 m² de panneaux et une production de 245 000 kWh/an.

Maintenant que Montbrun participe sur son école à cet effort collectif et citoyen pour le développement des énergies renouvelables, vous avez une raison de plus pour devenir sociétaire en achetant une ou plusieurs parts à 50 €. Vous trouverez tous les renseignements et les modalités sur <https://icea-enr.fr/>. Merci d'avance pour ce geste en faveur de l'environnement.



Le point sur le RGPD

À l'heure des nombreux échanges numériques, de la tenue de nombreux registres de personnes qu'ils soient tenus au travers des logiciels métiers ou de simples tableaux, de la prolifération des listes de diffusion permettant de transmettre des informations, de la publication de données sur les sites ou réseaux sociaux, la nouvelle directive européenne dite Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) renforce les droits fondamentaux des personnes.

Au même titre que les entreprises ou les administrations, les collectivités sont visées par l'application de ce règlement. Qu'il s'agisse de gérer administrativement leur structure et leur personnels, les différents services publics (école, cantine, garderie, communication aux habitants,...), les collectivités, dont les Mairies, traitent chaque jour de nombreuses données personnelles. Certaines de ces données peuvent être à caractère sensible, comme les fichiers de l'action sociale. Le nouveau règlement pour la protection des données personnelles renforce encore les obligations en matière de transparence des traitements et de respect des droits des personnes.

L'objectif majeur est de responsabiliser les organisations sur la tenue et la gestion des données nominatives et ainsi :

- D'apporter une information claire et accessible aux personnes sur la tenue d'informations les concernant : ainsi la tenue d'informations nominatives doit relever d'une obligation réglementaire (ex. tenue du registre d'état civil, des enfants inscrits à l'école ou dans un service municipal) ou résulter d'un consentement de la personne (ex. inscription sur une liste de diffusion).
- De maintenir un droit d'accès aux informations détenues, un droit de rectification et un droit à l'oubli ou d'effacement dès qu'une information n'est plus utile.
- De garantir la sécurité des données : stockage et accès aux informations.
- De garantir la finalité du traitement des données et ainsi de s'assurer que les données détenues ne peuvent être utilisées à d'autres usages que ceux pour lesquels elles ont été collectées.

Consciente des enjeux encourus, et souhaitant garantir une sécurité essentielle sur le traitement des données des administrés, la commune, avec le concours de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne, entreprend un plan d'action qui va permettre de vérifier et de s'adapter à ce nouveau règlement.

Parmi les actions prévues, sont à citer :



- Le recensement des différents traitements de données nominatives et leur utilisation,
- L'adaptation des relations avec les administrés (mise en conformité éventuelle des formulaires de collectes d'information, des fiches d'inscription, de la diffusion d'informations, ...)

À noter que les récentes évolutions du réseau informatique de la mairie (mise en réseau, gestion des habilitations et des codes d'accès, sauvegarde de données) contribuent à vérifier les critères de sécurité d'accès et de stockage des données.

De même, nous veillons déjà, comme le préconise le règlement, à obtenir le consentement explicite de toute personne désireuse de recevoir les informations par mail (liste des habitants, liste des clients du marché). La possibilité de se désinscrire est également offerte au travers un lien figurant dans le bas du mail d'information.

La rosace du clocher de l'église

Après sa réparation mécanique, la restauration des verres existants, le remplacement des verres cassés, la création du panneau central et la consolidation de son armature métallique, la rosace a été remise en place dans notre clocher les 17 et 18 juin derniers.

Le panneau central, en verre blanc, et pour lequel nous n'avions retrouvé aucune archive ni aucune mémoire humaine pour savoir ce qu'il représentait originellement, a été recréé. Tous les vitraillistes que nous avons rencontrés avaient émis la forte supposition que ce panneau devait représenter une Vierge « en majesté » ou « en Assomption ».

Nous avons opté pour une version sobre et en raccord avec les motifs existants des bordures, à savoir :

- Un ciel bleu étoilé en fond
- Le raccord avec les deux anges de part et d'autre
- La rénovation de la carnation de leurs visages
- La création d'un motif en raccord avec un haut d'auréole existant
- Ce motif étant le monogramme de la Vierge : un A et un M entrelacés, pour « Ave Maria »

De plus, une nouvelle grille de protection a été placée devant la rosace pour la protéger des projectiles possibles, grêlons, branches, oiseaux, etc.

Tous ces travaux ont été exécutés par l'Atelier de Vitrail Léocadie Lehagre de Toulouse, sélectionné à l'issue d'un appel d'offre.

Nous sommes parfaitement satisfaits de ces travaux qui redonnent une bonne allure à notre clocher avec une nouvelle rosace belle, entière et intégrale.



Le marché du Moulin a déjà 17 ans et grandit toujours

Depuis maintenant 17 ans, le marché de plein vent s'installe tous les jeudis à 16h30 sur la place. Le nombre de commerçants augmente régulièrement.

Nous en avons 16 en 2018 ; cette année, nous en avons accueilli 25 ! Quelques-uns proposent des produits saisonniers (sève de bouleau, raisin de table, châtaignes, noix), mais la grande majorité sont présents toute l'année.

La qualité de ce marché est reconnue et attire une clientèle de plus en plus nombreuse de Montbrun, mais aussi des villages environnants et de bien plus loin. Son originalité, c'est d'abord 9 producteurs bio, mais aussi des stands de services itinérants peu communs : un salon de coiffure, une librairie, un cabinet d'étiopathie (originalité qui a fait l'objet d'un article en pleine page dans La Dépêche!), et toujours des producteurs locaux ou des circuits courts.

Nous avons toujours nos commerçants fidèles depuis de nombreuses années, parfois depuis l'ouverture en 2002 : Valérie, Christian, Jean-Philippe, Irène, d'autres ont été remplacés : Guy a dû arrêter son activité de maraîcher pour raison de santé et a été remplacé par Patrick. Notre fromager Philippe a pris sa retraite et été remplacé par Nathalie. Cette année, deux nouveaux commerçants bio ont plus particulièrement renforcé l'attractivité de ce marché et attiré une nouvelle clientèle :

- La boulangerie bio de Dominique et Irène, installée dans le fournil du village, et alimentée en farine bio de Montbrun par Biograneta ! La vente a lieu le jeudi (au marché ou au fournil, selon la saison) et au fournil



le lundi de 16h30 à 19h30, en attendant d'autres jours d'ouverture, car le succès est au rendez-vous, les files d'attente s'allongent et la journée est vite épuisée.

- Les légumes bio du Bon Plant. Dominique nous approvisionnait déjà en patates douces et fournissait les arbres pour les plantations de vergers collectifs. Son fils Yoann a maintenant lancé, avec Camille et Margot, présentes sur le marché, une activité de maraîchage bio et la production s'écoule très vite chaque jeudi.

La buvette a quitté depuis deux ans la cabane et a déménagé sur la terrasse de la maison Momi. Cet hiver, elle s'installera à l'intérieur, autour de la cheminée, en attendant les travaux qui lui donneront ses locaux définitifs.

Si vous n'êtes pas encore un client fidèle, n'hésitez pas à venir découvrir le marché, parlez-en autour de vous, pour qu'il continue à grandir et vivre longtemps.

Ci-dessous la liste des commerçants et leurs coordonnées. N'hésitez pas à passer commande.

Nom - Prénom	Commerce	Mail	Téléphone
Dominique Leduque 	Boulangerie	fournil@lamidupaindautan.com	07 69 34 07 44
Domaine Jeanson 	Vin bio	domainejeanson@orange.fr	04 68 43 78 55
Valérie Bertherau 	Tous produits alimentaires bio	bertherau.valerie@bbox.fr	06 13 16 43 85
Biograneta 	Farine, huile, pâtes sèches...	earl.chiaroscuro@gmail.com	07 87 50 37 70
Dominique Per 	Légumes, patates douces	bonplant@bonplant.fr	05 61 60 42 24
Arnaud Leleu 	Raisin de table	arnaud.leleu@lilo.org	07 81 34 18 98
Lenzi Stella 	Huile d'olive et fruits secs	info@lenzistella.com	07 83 33 37 17
Pierrick Claudon 	Rôtisserie	luckyes78@hotmail.com	06 26 26 73 33
Pat Primeur	Fruits et légumes	ermax31@gmail.com	06 72 66 39 44
Sonia Maldonado	Coiffeuse itinérante	itiner.hair@gmail.com	06 72 53 89 51
Jean-Philippe Noto	Pâtes fraîches et sèches	pastanoto@free.fr	06 08 69 87 22
Nathalie Perrot	Fromages-laitages	mille1fromages@sfr.fr	06 98 58 63 38
Irène Ploncard	Apiculteur Miel et produits dérivés	ploncard.jean@orange.fr	06 76 26 37 07
Christian Rives	Porc et Charcuterie		05 61 60 49 65
Emmanuel Saisset	Pizzas	shamp@hotmail.fr	06 71 46 55 43
Laurent Hellec	Cuisine réunionnaise	case.bourbon@orange.fr	06 69 44 12 30
Jean-Paul Mercaderre	Crêpes et galettes	linstant.crepes@orange.fr	06 42 26 82 31
Sonia Luque	Librairie itinérante	contact.librecours@yahoo.com	06 60 84 54 63
Baudouin Riquet	Volaille plein air (poulet, œufs)	lesvolaillesderiquet@gmail.com	06 75 70 08 06
Denia Barkaoui	Yaourts végétaux	denialamia@gmail.com	
Doriane Roche	Étiopathie	doriane.roche@rault.me	07 86 74 95 77
Pascal Vialaret	Vannerie	pascal-vialaret@orange.fr	07 89 75 96 63
Emilie Beye	Savonnerie artisanale	emilie.beye@gmail.com	06 61 72 96 86
Farideh Orion	Cuisine iranienne	assietteenfete31@gmail.com	

Du changement à la bibliothèque

Avec l'ouverture de la nouvelle salle polyvalente à usage partagé avec l'école, les locaux de l'ancienne école (en face de la mairie) qui servaient de cantine jusqu'à la rentrée scolaire 2019, ont été libérés.

Quelques travaux de remise en état ont été réalisés par les agents d'entretien de la commune (suppression d'une cloison, rafraîchissement des peintures...), des achats de meubles ont été effectués pour compléter ceux existants (bureau, bacs pour albums, étagères, ordinateur...) et voici cette salle prête à accueillir la bibliothèque.



Pour préparer le déménagement, il fallait trier et « désherber », c'est-à-dire savoir ne pas garder les livres les plus abîmés et ceux qui ne sont jamais empruntés, tout enregistrer pour informatiser le fonds documentaire, reclasser le tout en casiers, tout en continuant à recevoir le public des lecteurs. Un véritable travail de fourmi.

Mais c'est avec beaucoup d'énergie et aussi de plaisir que les bibliothécaires ont fait ce travail de tri, car elles savent que c'est pour un mieux.

En effet, cette bibliothèque sera plus grande de 24 m² supplémentaires, elle sera plus confortable en termes d'espace, les bénévoles disposeront d'un bureau à part pour y effectuer toutes les tâches administratives nécessaires, et bien sûr l'accueil des nombreux lecteurs y sera facilité. Sans oublier l'accueil, chaque jeudi, des enfants de l'école (par groupes de 10-12) qui auront plus



de places pour s'installer, au moment des lectures de Marie-Jo, et plus d'espace pour choisir leurs livres dans les rayons pour petits.

Rappelons que la bibliothèque municipale comporte un fonds de plus de 4 000 livres, augmenté par le prêt de la Médiathèque Départementale (environ 250 ouvrages renouvelés deux fois par an). Régulièrement la bibliothèque fait l'acquisition d'ouvrages récents.

La nouvelle bibliothèque est maintenant installée, nous vous invitons à aller y faire un tour aux heures d'ouverture : le mercredi de 15h30 à 17h30, le jeudi de 16h30 à 18h30 (pendant le marché hebdomadaire) et le samedi de 11h à 12h.

La bibliothèque est ouverte toute l'année (sauf fermeture exceptionnelle annoncée)

L'inscription et le prêt de livres sont gratuits. Contact : bib@montbrun-lauragais.fr



Et maintenant, c'est au tour de la salle du conseil de déménager

Cela s'appelle des opérations « gigognes »... En effet, la libération de la belle salle du rez-de-chaussée de la mairie permettra d'y installer la salle du conseil qui est aussi la salle des mariages, ce qui comporte de nombreux avantages.

En tout premier lieu, cette salle deviendra accessible aux personnes à mobilité réduite, ce qui est particulièrement important et nous permet de nous mettre aux normes. Ouverte sur l'extérieur, sans passer par l'intérieur de la mairie, elle pourra servir occasionnellement de salle de réunion pour les associations. Et enfin, la salle du premier étage pourra être aménagée en bureaux pour les conseillers municipaux.

Ces différentes évolutions dans les locaux municipaux devraient être terminées d'ici la fin de l'année 2019.



INFORMATIONS DIVERSES

Inscription sur les listes électorales : faut-il s'inscrire avant le 31 décembre 2019 ?

Non, la date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année.

Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020, **il est possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020**. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...).

La liste électorale est remise à jour chaque année. Pour figurer dessus, il faut soit avoir son domicile ou sa résidence sur la commune, soit être contribuable sur la commune, soit être gérant ou associé majoritaire ou unique d'une société sur la commune.

Pour les personnes habitant chez les parents :

- Si vous avez moins de 26 ans : Il faut fournir simplement un document de moins de 3 mois attestant du

domicile du parent dans la commune et un document attestant du lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation, ...).

- Si vous avez plus de 26 ans, il faut fournir une lettre signée par le parent qui vous héberge, certifiant que vous habitez chez lui et datant de moins de 3 mois, un document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse du parent vous hébergeant), une copie de la carte d'identité du parent vous hébergeant.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la mairie ou aller sur le site « service-public.fr », le site officiel de l'administration française.



Vie associative et festive

Ad Vocalys

L'association montbrunoise « Ad Vocalys » a pris un nouvel essor en organisant pour la première fois « les rencontres vocales de Montbrun-Lauragais » pour la fête de la musique le samedi 22 juin 2019.

Et voici une nouvelle initiative pour les fêtes de fin d'année avec un **concert de Noël programmé le jeudi 19 décembre 2019, à 18h30, à l'église de Montbrun-Lauragais**. Ce concert réunira les enfants de l'école maternelle qui viendront se joindre à l'ensemble vocal « Camerata Vocale » dirigés par Dominique Rols. Le répertoire sera constitué de pièces de voix et de chœurs sur le thème de Noël et de la Nativité. L'entrée est libre et gratuite comme à l'habitude. Enfants et grands enfants pourront passer un moment musical en cette période festive de l'année si bienveillante.

Et 2020, direz-vous ? Une fois n'étant pas coutume, pour l'année 2020, nous relançons les rencontres vocales de Montbrun-Lauragais, le dimanche 21 juin 2020 à la salle polyvalente pour un concert live sonorisé, suivi d'un concert dans l'église pour un concert de musiques anciennes. **De belles rencontres en perspectives... et rendez-vous donc le 19 décembre 2019 à 18h30 à l'église de Montbrun-Lauragais, pour le Concert de Noël**

Pour tous renseignements :

Elisabeth Sarrato Raynal au 06 10 10 10 66





Quelques nouvelles de l'association

L'année scolaire a débuté par l'**Assemblée Générale** qui s'est tenue le dimanche 6 octobre.

Ce début d'année scolaire a été riche en actions :

- Organisation d'un **vide ta chambre** à Montbrun-Lauragais le dimanche 24 novembre,
- **Vente de sapins de Noël** pour les familles des écoles, mais aussi à l'ensemble des habitants de Corronsac et de Montbrun-Lauragais,
- Une nouvelle action a été lancée cette année : la **vente de chocolats de Noël**.

Le prochain évènement phare de l'Association, le **Loto des écoles** aura lieu cette année le **samedi 7 mars 2020** à la salle des fêtes de Corronsac.

Nous sommes donc à la recherche de lots ! Si vous voulez nous aider dans la recherche des lots ou que vous avez

des lots à offrir gracieusement à l'Association, nous vous en remercions par avance !

Nous vous attendons nombreux pour cet évènement et nous vous invitons à profiter de la restauration et des boissons proposées sur place !

L'intégralité des bénéfices des opérations menées par l'Association Autour de l'École permettent de financer des sorties ou des intervenants pour les écoles. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter ! Toute aide est la bienvenue !

Contact : autourdelecole31@gmail.com

Retrouvez-nous pour suivre toute l'actualité

sur Facebook : Association autour de l'école RPI

Corronsac/Montbrun Lauragais

Au Four et au Moulin



Au Four et au Moulin

La saison touristique 2019 s'est terminée sur un bilan un peu mitigé...

Les ouvertures au public restent liées aux évènements festifs de Montbrun, aux diverses journées officielles du patrimoine et aux marchés de l'été. Le calendrier 2019 s'est présenté ainsi pour un total de 11 ouvertures :

- Dimanche 12 mai : 23^e Marché aux Fleurs
- Dimanche 19 mai : Journée Européenne des Moulins et du Patrimoine Meulier
- Dimanche 23 juin : Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins et vide-greniers
- Tous les jeudis du 4 juillet au 22 août sauf 15 août : marché hebdomadaire
- Dimanche 22 septembre : Journée Européenne du Patrimoine et fête du village

Nous avons eu également 4 ouvertures « privées » pour des groupes ou des familles et ces 15 ouvertures publiques totalisent 181 visiteurs.

En raison de l'indisponibilité de la Salle du Moulin, nous n'avons accueilli cette année que deux écoles pour un total de 101 enfants.

L'année 2019, aura donc vu passer 282 visiteurs à comparer aux 1 067 de l'année dernière.

Les travaux de réparations n'ont pas été réalisés faute de fonds mis à disposition mais l'année n'est pas finie...

L'association Au Four et au Moulin est toujours en recherche de nouvelles bonnes volontés et talents pour renforcer et développer l'équipe existante. Nul besoin d'être meunière ou meunier pour nous rejoindre : nous accueillons tout le monde et assurons les formations nécessaires !

Contactez notre bureau :

- Présidente : Domy Rouget, domy.rouget@neuf.fr, 06 17 40 67 83
- Trésorier : Jean-Luc Moles, jeanluc.moles@gmail.com, 06 07 47 76 36

Quand vous lirez ce Pistarel, nous aurons tourné les ailes du moulin vers l'ouest et installé les guirlandes de Noël : de belles photos en perspective avec vos enfants et vos familles !



Comité des Fêtes

Encore une année de passée, une année où nous avons eu le plaisir de vous retrouver pour nos animations, que l'on ne vous présente plus maintenant, tant elles font partie de la vie de notre beau village.

Vous avez donc pu retrouver :

La chasse aux œufs de Pâques, qui a réuni petits et grands, à la recherche de cette délicieuse sucrerie qu'est le chocolat. Cette recherche s'est déroulée sous le regard attendri des plus grands autour d'une boisson chaude ou froide avec un temps plutôt clément puisque le soleil était avec nous.

Le Marché aux Fleurs, qui, cette année, a permis à de nouveaux exposants de venir grossir les rangs de nos agréables vendeurs. C'est donc un Marché aux Fleurs plus grand qui vous a accueilli et, pour notre plus grand plaisir, vous avez été nombreux à venir les visiter, mais aussi à venir nous voir afin que l'on puisse vous régaler de nos sandwiches et autres douceurs... Nous vous donnons bien évidemment rendez-vous l'année prochaine pour renouveler ce beau moment de partage autour de l'achat de ces petites merveilles qui égayent nos jardins et autres. Nous vous communiquerons la date le plus tôt possible mais sachez d'ores et déjà qu'il devrait se dérouler aux alentours de la mi-mai soit vers le 10 ou le 17 mai 2020.

Le vide-greniers, a fait son arrivée en même temps que l'été puisque nous l'avons réalisé le dimanche 23 juin. Vous avez été nombreux cette année à venir exposer et c'est avec plaisir que nous vous avons retrouvés en cette belle occasion. Et nous espérons sincèrement vous retrouver pour la session 2020 qui vous garantit de retrouver une équipe toujours souriante afin de vous servir au mieux et de régaler vos estomacs...

La fête et quelle fête ! Elle s'est déroulée cette année du vendredi 20 au dimanche 22 septembre.

Auparavant, les bénévoles avaient parcouru la commune pour la tournée qui a montré, une fois de plus, la générosité des habitants que nous remercions chaleureusement.

Cette fête a été, malgré un temps balayé par un vent frais qui aurait pu ralentir plus d'une personne à sortir, un réel succès. Nous avons pu vous retrouver autour d'un alliot-saucisse le vendredi soir avec le groupe Elixir, qui

vous a fait danser jusqu'au bout de la nuit. Puis nous avons eu le plaisir de retrouver nos chers pétanqueurs le samedi après-midi.



Pétanque qui a été couronnée de succès puisque nous avons eu pas moins de 45 doublettes qui se sont joyeusement affrontées afin de remporter la première place du concours, mais heureusement, pas de déception puisque tout le monde est reparti avec un lot. Les enfants ont également eu leur part de jeux puisque cette année a été marquée par le retour des jeux gratuits dans l'après-midi du samedi. S'en est suivi une grillade avec la soirée dansante animée par le DJ Podium Ultra Night. Malheureusement, le vent qui n'a pas faibli de la journée ni de la soirée, nous a contraint à annuler le feu d'artifice... mais ce dernier fera son retour l'année prochaine si le temps nous le permet. La fête a continué le dimanche avec la messe et la cérémonie au monument aux morts suivi du pot de la Mairie. Bien entendu, nous avons pu profiter tout au long de ces trois jours de fête de la présence de nos forains pour le plaisir des petits... mais aussi des grands ! Cette fête a été également l'occasion pour nous d'inaugurer la nouvelle salle polyvalente du village, qui nous a permis de vous retrouver dans cet esprit festif à l'abri des

(suite de la page 21)



intempéries et de nous offrir un lieu agréable et chaleureux pour se réunir. Bien entendu, qui dit nouveau lieu, dit nouvelle organisation avec des petits problèmes de gestion de l'espace pour nous, mais malgré cela, vous avez été nombreux à nous avoir fait un retour chaleureux et nous vous en remercions. Nous vous donnons donc rendez-vous là aussi pour 2020 afin de continuer à s'amuser ensemble dans cet esprit convivial et festif.

En résumé, cela a été une année enrichissante avec de merveilleux moments entre les bénévoles et vous tous. Vous nous permettez d'être là et êtes fidèles à nos animations et c'est un réel plaisir de vous retrouver chaque

année... Pour cela, nous vous remercions chaleureusement !

Et si le cœur vous en dit, et que vous souhaitez venir grossir les rangs de notre petite équipe sympathique de bénévoles, n'hésitez pas, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons. Le Comité des Fêtes, c'est avant tout des moments de partage et de convivialité qui permettent de se retrouver afin de passer de bons moments tous ensemble.

Nous vous communiquerons dès que possible la date de notre assemblée générale, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

En attendant MERCI et à l'année prochaine pour de nouvelles aventures.



Les nouvelles du Foyer Rural...

Une année riche pour le Foyer Rural : Live Challenge, animations, activités sportives et culturelles.



Nous remercions chaleureusement tous les groupes qui ont candidaté et ceux qui ont participé (liste disponible sur notre site www.live-challenge.fr).

Bravo aux finalistes : 1^{er} Deer Stone, 2^e Damantra, 3^e Aganits, 4^e La Boutique.

Dès le printemps, les bénévoles du Foyer Rural se sont attelés à préparer et faire évoluer le festival, tant par la diversification des groupes sélectionnés que par l'arrivée de food-trucks sur son site. L'objectif est atteint : les témoignages et encouragements sont nombreux et notre livre d'or largement émarginé par les festivaliers.

En juillet et août, notre village a accueilli environ 3 000 personnes sur huit soirées : les sept jeudis et le dernier samedi de la saison. Une attention particulière a été portée au respect d'un niveau sonore correct, et les

bouchons d'oreille sont restés disponibles pour protéger les oreilles de notre plus jeune public.



Cette saison fut à nouveau conviviale, familiale pour les habitués ou ceux qui le sont devenus, séduits par la cadre et l'ambiance de ce festival, devenu le rendez-vous incontournable du jeudi soir.

Les festivaliers viennent des communes voisines, mais également de plus en plus de villes et de villages situés dans un périmètre de 40 km autour de Montbrun ... C'est avec surprise et plaisir qu'ils découvrent le marché, le moulin, le centre village et notre festival.

L'édition 2020 est d'ores et déjà programmée ; si vous souhaitez nous rejoindre pour participer à la préparation et organisation de la saison 9, n'hésitez pas à nous écrire à contact@live-challenge.fr.

Pour avoir toutes nos actualités, suivez-nous sur notre page Facebook du Live Challenge <https://facebook.com/LiveChallenge>.

Et n'oubliez pas que l'équipe du Live Challenge propose également d'autres animations telles que le repas / concert du 8 décembre 2019 avec D66 !

Le dimanche 6 octobre a eu lieu la 1^{re} balade gourmande à Montbrun-Lauragais organisée par le Foyer Rural.



Une quarantaine de personnes, du village et des alentours, se sont retrouvées autour d'un café et de quelques gâteaux sur la place de l'église avant de s'élancer à la découverte des chemins de notre belle commune.

Sous un ciel gris mais clément, chacun a marché à son rythme sur un parcours balisé de 8 km environ et jalonné de deux haltes gourmandes.



Aux environs de Montgiscard, autour de quelques bancs, un premier regroupement s'est fait au bord du chemin pour un apéritif et une entrée, partagés dans une ambiance sympathique et chaleureuse.



La deuxième pause, quelques kilomètres plus loin, s'est déroulée sous un bel arbre entouré de grandes tables pour la dégustation collective d'un plat chaud réconfortant.



Revigorés, les participants ont entamé la remontée vers le village, point de départ de la randonnée, afin de clôturer cette marche par un dessert bien mérité !

Convivialité et partage étaient au rendez-vous en ce dimanche d'automne : à l'année prochaine pour une autre balade gourmande !

Et du côté des activités ...

Le Forum des inscriptions s'est déroulé à la salle polyvalente le 7 septembre. Il a permis aux intéressés de rencontrer les animateurs afin d'échanger autour des activités proposées, et bien sûr d'effectuer les inscriptions. Si vous avez loupé le rendez-vous de rentrée et si vous souhaitez vous inscrire en cours d'année, contactez-nous !

Y'a de la Zumba dans l'air !

Mettre un peu de délire, de fiesta dans le sport, c'est l'esprit de la zumba. Le concept est simple, efficace et c'est pour cela qu'il plaît. Ni tout à fait danse, ni tout à fait fitness, baignée d'une philosophie résolument festive, l'idée est de passer un moment agréable tout en se faisant du bien sur des rythmes latins.



Boris mène la danse tous les mardis soir de 19h15 à 20h15, pour un public d'une vingtaine d'adeptes. Les tubes latinos s'enchaînent, les mouvements de pieds, de bras, de hanches aussi. Ça balance un peu comme sur une piste de danse. Et même quand certaines s'emmêlent les pédales, tout le monde préfère en rire. Bravo à Boris pour son dynamisme et aux pratiquantes pour leur enthousiasme !

Arts Plastiques

Cet atelier Arts Plastiques est proposé aux enfants à partir de 7/8 ans, le samedi matin de 10h à 11h30. Cette année, le thème choisi par les enfants est celui de la bande dessinée. Ainsi, le groupe se consacre à la création d'une bande dessinée et pour cela, David leur apprend les bases du dessin, la création des personnages, la notion de mouvement, puis l'organisation et la structure du dessin pour illustrer une histoire, leur histoire. Après ces étapes, les enfants apprendront la mise à l'encre à la plume et à l'encre de Chine, puis à peindre avec des encres aquarelles.

Soutien informatique

7 futurs geeks* participent une fois par mois à l'atelier de soutien informatique. Jean-Marc reçoit le groupe le samedi de 10h à 12h. Ils débattent ensemble des petits tracas informatiques qui contrarient leur quotidien. À l'issue du cours, les participants comprennent mieux l'envers du décor et apprennent à devenir autonomes. Problème de wifi, de virus, d'organisation des mails, choix du matériel, utilisation d'applications, ... tout est expliqué et rendu accessible et simple à chacun !

** si la définition de ce mot vous interpelle, alors rejoignez-les au prochain cours !*

Couture

De retour cette année, l'atelier couture a réouvert ses portes, deux samedis par mois. Chacun vient avec son projet, quel que soit son niveau, du débutant au plus avancé. Thérèse guide les participants afin que chacun avance à son rythme, progresse et parvienne à passer un moment de détente dans une ambiance conviviale.

Photo

Cet atelier a lieu une fois par mois, le samedi, et s'adresse à toute personne désirant aller plus loin dans sa pratique de la photographie, quel que soit son niveau.



Raphaëlle, photographe passionnée, pratique la photo dans le cadre professionnel, personnel et artistique. Aujourd'hui, elle souhaite partager son expérience et transmettre ses connaissances.

Si vous voulez :

- Faire de belles photos,
- Échanger et partager avec d'autres autour de la photographie,
- Sortir du mode automatique. Vous avez un blocage technique ?
- Avoir une démarche artistique avec la photo,
- Apprendre la retouche photo,

... ce cours est pour vous ! Le contenu est adapté afin que chacun puisse en retirer des bénéfices pour ses futures photos.

Tricot / Crochet

Des aiguilles qui virevoltent et des pelotes qui se vident, Sabrina n'a pas son pareil pour vous faire partager sa passion du tricot ! Venez la retrouver le lundi de 20h30 à 21h30.



Et n'oubliez pas, le Foyer Rural, c'est aussi la buvette du marché du jeudi soir !

Contact : foyer.rural@montbrun-lauragais.fr

06 83 07 80 49

Grains de Pollen, quatre ans ... Mais qui est Grains de Pollen ?



Cela fait déjà quatre ans, en 2015, qu'un petit groupe de citoyens a créé sur Montbrun et les environs, un Collectif Citoyen Associatif ouvert à toutes personnes, habitant ou non Montbrun.

Les collectifs citoyens n'étaient pas encore monnaie courante et encore moins un collectif déclaré en Préfecture, surtout sans pourtant aligner ni président ni aucun bureau, en bref sans « chef » simplement. Un collectif où tout adhérent est membre du conseil d'administration, Un collectif qui se réunit une fois par mois en plénière (le troisième mercredi du mois) autour d'un repas partagé, Un collectif où les décisions se prennent au consensus, Un collectif où personne n'est plus important que l'autre, et où les délégations sont provisoires, Un collectif qui ne demande pas de subvention pour rester libre de ses actions, Enfin un collectif auprès duquel toute personne peut à un moment ou un autre participer à un événement, un projet sans pour autant devenir adhérent ou être d'accord sur toutes les positions.



Les résultats sont là : après moultes discussions avec la Préfecture, nous avons obtenu notre numéro de déclaration et même un numéro de TVA ! Nous sommes passés au fil des ans de 12 adhérents à 42, sans compter toutes les personnes qui gravitent autour du Collectif lors d'actions particulières. Nous étions par exemple plus de 80 pour les premières plantations et le succès de cette action ne se dément pas.

Grains de Pollen mène des projets multiples et sur différents fronts qui vont de la défense des populations contre



des pratiques d'un autre âge de l'agriculture industrielle, à la protection de la biodiversité, au soutien aux élus lorsque ceux-ci se prononcent sur un sujet relevant de notre objet :

- Défense et protection du lac,
- Arrêté pour la protection de la population contre les intrants chimiques,
- Appui à l'installation d'agriculteurs bio,
- Développement du marché par des circuits courts et bio,
- Repérage des haies et arbres remarquable pour le PLU,
- Participation aux journées citoyennes pour l'entretien des haies en taille douce avec formation des personnes y compris dans d'autres villages,
- Participation à différentes manifestations associatives (Marché aux Fleurs, corridors écologiques),
- Participation aux côtés des élus et des personnels communaux à la mise en place de pratiques sur le village préservant la biodiversité sous toutes ses formes,
- Avec les habitants volontaires, travail de réflexion sur l'aménagement du centre village, la participation citoyenne comme force de proposition,
- Mise en place d'un potager collectif qui a un peu de mal, c'est vrai, à trouver un rythme de croisière,
- Des idées encore à concrétiser dont la coopérative bio alimentaire afin de permettre à tous de manger bio et local et épauler ainsi les producteurs de notre territoire,



(suite de la page 25)

- En cours de travail : la récupération d'eaux de pluie en la rendant potable sur tout le village, une énergie responsable pour l'ensemble des villageois volontaires... Des mini groupes se sont emparés des sujets.

Ce sont les Semaines Alternatives aux Pesticides dont le succès ne se dément pas et qui réunit chaque année lors du dernier dimanche du mois de mars autour d'un thème et d'une action conviviale de plus en plus de monde, entre 80 et 160 sur la journée.

Ce sont aussi des actions moins connues : la réflexion pour passer d'une agriculture industrielle à une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes, en prenant en compte l'avenir paysan. Une réflexion et un soutien à tous les agriculteurs paysans qui se battent contre l'agroalimentaire et les fermes usines représentées par la FNSEA et les lois iniques votées par le gouvernement (CETA) et pour une juste répartition des terres. Car c'est cette course à l'agriculture intensive qui tue les agriculteurs depuis plus de trente ans, et non pas les promoteurs du bio. C'est la course au fric qui les amène à vendre leurs terres pour le plus grand bénéfice des plus gros exploitants agricoles et des promoteurs. C'est ce qui crée la majorité des conflits de voisinage.

Ramener l'alimentaire au plus près de nos villages passe aussi par une priorité absolue sur le foncier agricole au profit d'une agriculture locale, diversifiée et à taille humaine. Mais aussi une agriculture différente, nourrissant le territoire plutôt que des industries agroalimentaires européennes.

Une aide et un soutien aux riverains victimes des pesticides, et, a contrario, un appui aux agriculteurs bio ou en conversion en cas de conflit avec les riverains. On est loin de « l'agribashing » dénoncé par certains... Bref, Grains de Pollen c'est aussi beaucoup de phosphore au profit de l'entraide, de la solidarité et bien entendu de la biodiversité !

L'action phare de Grains de Pollen, celle qui relie toutes les réflexions et actions, ce sont Les paysages à croquer et J'adopte un arbre.

Depuis trois ans, les Montbrunois ont adoptés plus de 200 arbres et certains en ont donnés en sus. Nous avons par ailleurs parfois la surprise de voir un nouveau planté par quelque anonyme. Cela fait toujours plaisir.

Les Montbrunois adoptent, oui mais pas que. Il semblerait que le système que nous avons mis en place (vergers collectifs, adoption, plantation sur des terrains communaux, grappillages et cueillettes collectives, entretien par les habitants...) soit unique en France. Lors d'une réunion régionale, les collectivités qui se sont lancées dans des vergers collectifs parlent de dépenses allant de 200 à 300 000 euros ! Elles mettent aussi souvent du personnel à plein temps sur ces projets. À Montbrun, on ne pourrait tout simplement pas. C'est d'ailleurs ainsi que l'idée d'adoption est née. Lorsqu'il n'y a pas l'argent, on trouve autre chose et c'est finalement beaucoup mieux. C'est ce qui explique en grande partie que de nombreux arbres sont adoptés par des habitants d'autres communes : Donneville, Ramonville, Auzeville, Issus, Calmont pour les plus proches, de la Dordogne, du Tarn, de la Région Parisienne et pour les plus lointains : du Québec. Nous n'avons pas listé toutes les villes...

Et puis quel plaisir, un dimanche matin, de rencontrer une jeune mère de Baziège qui vient promener ses enfants à Montbrun parce qu'ici, c'est encore la campagne, qu'il y flotte une odeur de bien-être et qui repart avec un sachet de prunes cueillis par les enfants pour la tarte de quatre heures.

Alors continuons d'adopter !

Dans les nouveaux lotissements (le Chemin du Pastel et Souleilla de Beauregard) Grains de Pollen avec l'aval de la Mairie a négocié avec les promoteurs afin que les plantations soient des arbres fruitiers. Une belle avancée ! Lorsque vous lirez ce Pistarel, sans doute une cinquantaine d'arbre supplémentaires auront été plantés au centre village, Montbrun-le-Vieux et Chemin du Pastel.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, pour une idée, un projet...

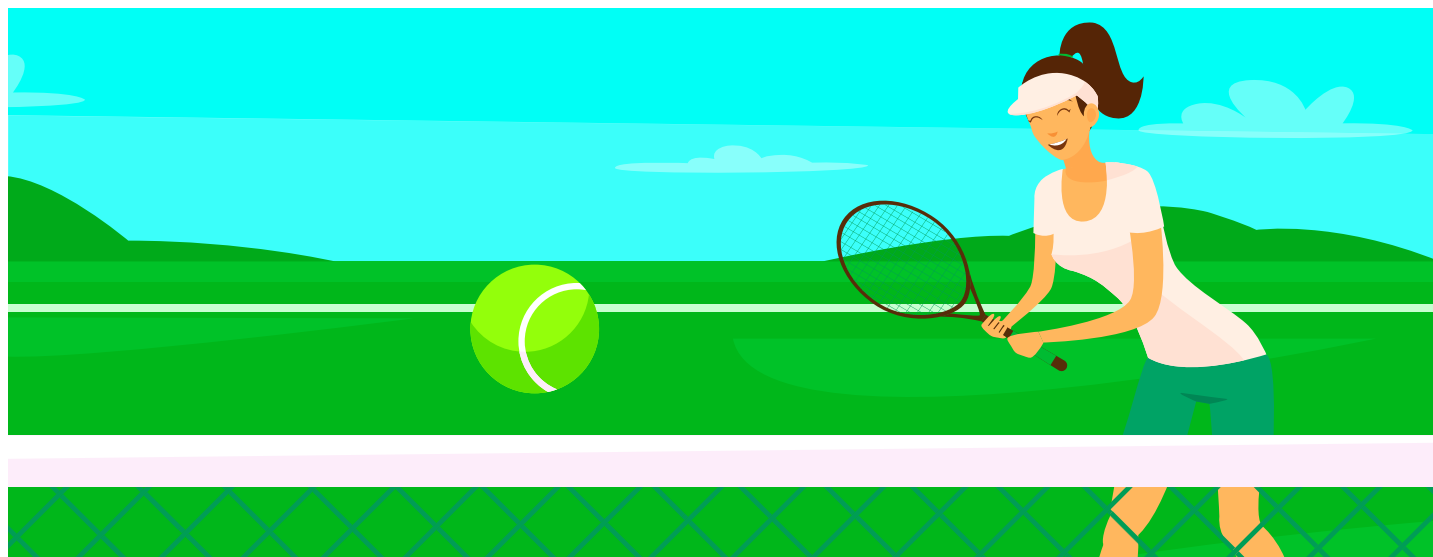
Communiqué du Tennis



À la suite de son Assemblée Générale, les responsables du Tennis Club de Montbrun souhaitent rappeler que l'accès au terrain est soumis à une adhésion annuelle.

Le montant a été fixé à 50 € pour une inscription familiale. Les demandes d'inscription sont à adresser à Jean-Marc Beder (jean-marc.beder@wanadoo.fr). Le barillet et les clés seront prochainement changés afin

que les anciens adhérents régularisent leur situation. Les membres du bureau souhaitent également adresser un appel à toutes les bonnes volontés pour participer à la vie du club.



www.sicoval.fr

NOUS RENCONTRER :

Service Relation aux usagers
Centre de l'Astel
Parc d'activité de la Balme
31450 Belberaud

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Le vendredi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h

NOUS ÉCRIRE :

Sicoval
65 rue du chêne vert
31670 Labège
relation.usagers@sicoval.fr

NOUS CONTACTER :

05 62 24 02 02

N° UTILES

Urgences
eau/assainissement
05 62 24 76 91

(en dehors des jours ouvrables, 24h/24h
les week-ends et jours fériés)

Votre mairie :
05 61 81 91 77

CALENDRIER 2020 DES COLLECTES DE DÉCHETS

**MONTBRUN
LAURAGAIS**

■ Déchets ménagers résiduels ■ Emballages sauf verre

Bacs à sortir la veille au soir et à rentrer après chaque collecte

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



PAS DE COLLECTE LES 1^{ER} JANVIER, 1^{ER} MAI ET 25 DÉCEMBRE ; RATTRAPAGE SELON LES JOURS INDiqués.

Montbrun-Lauragais



- **Heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie**

Lundi : 14 h - 18 h / **Jeudi** : 8 h 30 - 12 h / **Vendredi** : 14 h - 18 h

Téléphone : 05 31 61 89 70 / **Courriel** : mairie@montbrun-lauragais.fr

- **Heures d'ouverture au public du service urbanisme sur rendez-vous**

Lundi : 14 h - 18 h / **Jeudi** : 9 h - 13 h / **Vendredi** : 10 h - 13 h et 14 h - 18 h

Téléphone : 05 31 61 89 75 / **Courriel** : urbanisme@montbrun-lauragais.fr

- **Permanence de M. le Maire sur rendez-vous**

Téléphone : 06 08 26 42 83 / **Courriel** : gerard.bolet@montbrun-lauragais.fr

Contacts mairie - Téléphone : 05 31 61 89 70

Courriel : mairie@montbrun-lauragais.fr / **Site** : www.montbrun-lauragais.fr

Facebook : Mairie-Montbrun-Lauragais